



# **Une expérience collaborative visant l'intégration de l'intelligence artificielle en droit de la famille**

Josée-Anne Côté

Université de Sherbrooke, Canada

[Josee-Anne.Cote@USherbrooke.ca](mailto:Josee-Anne.Cote@USherbrooke.ca)

Mélanie Cabana

Université de Sherbrooke, Canada

[Melanie.Cabana@USherbrooke.ca](mailto:Melanie.Cabana@USherbrooke.ca)

Michaël Lessard

Université de Sherbrooke, Canada

[Michael.Lessard@USherbrooke.ca](mailto:Michael.Lessard@USherbrooke.ca)

Thomas Mechineau

Université de Sherbrooke, Canada

[Thomas.Mechineau@USherbrooke.ca](mailto:Thomas.Mechineau@USherbrooke.ca)

## Résumé

Avec l'émergence récente et les progrès rapides des outils d'intelligence artificielle, l'enseignement supérieur est confronté à des interrogations et à des transformations. L'Université de Sherbrooke a pris position en faveur de l'intégration critique et réfléchie des outils d'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage, en choisissant de ne pas préconiser leur interdiction. Elle insiste plutôt sur la nécessité de former le personnel enseignant et les personnes étudiantes à l'utilisation efficace et éthique de ces outils, plutôt que de s'engager dans une bataille futile pour en détecter leur usage. Plusieurs initiatives de l'Université de Sherbrooke visent à documenter l'utilisation des IAG et à éduquer la communauté universitaire sur les possibilités et les limites de ces outils. L'objectif est de promouvoir leur utilisation positive et éthique dans l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, une équipe composée d'un professeur de la Faculté de droit, de personnes conseillères pédagogiques et de bibliothécaires a développé une activité d'initiation aux IAG en milieu universitaire. En utilisant l'approche de conception pédagogique ADDIE, cette équipe a documenté le processus collaboratif de création de l'activité. Initialement mise à l'essai avec des personnes enseignantes et professionnelles de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences de l'activité physique, elle a ensuite été adaptée et implantée dans le cours de droit de la famille. Un questionnaire a permis aux personnes étudiantes de décrire leurs connaissances et leurs expériences des outils d'IAG avant l'activité. Après l'activité, elles ont fait part de leur satisfaction et ont mis en évidence les idées et les résultats de l'apprentissage. Cette communication décrit les défis et les aspects positifs découlant du processus de création collaborative de l'activité d'initiation aux IAG. Elle discute également des observations découlant de la mise en œuvre de l'activité. Plus précisément, cette activité a-t-elle facilité le développement d'une vision commune du rôle de l'IAG dans l'enseignement supérieur?

## Abstract

With the recent emergence and rapid advancement of artificial intelligence (AI) tools, higher education faces inquiries and transformations. The University of Sherbrooke has taken a stance for the critical and thoughtful integration of AI tools in teaching and

learning, choosing not to advocate for their prohibition. Instead, the university emphasizes the imperative to train faculty and students in the effective and ethical use of these tools, rather than engaging in a futile battle to detect their usage. Several initiatives at the University of Sherbrooke aim to document AI use and educate the academic community about the possibilities and limitations of these tools. The goal is to promote their positive and ethical utilization in higher education. In this context, a team composed of a professor from the Faculty of Law, pedagogical advisors and librarians has developed an initiation activity on AI within a university setting. Employing the pedagogical design approach ADDIE, this team documented the collaborative process of creating the activity. Initially presented and tested with faculty from the Law Faculty and the Faculty of Physical Activity Sciences, it was subsequently adapted and implemented into the Family Law course. Additionally, students were asked, via a questionnaire, to describe their prior knowledge and experiences with AI tools before the activity. Post-activity, they shared their satisfaction and highlighted insights and learning outcomes. This presentation outlines the challenges and positive aspects arising from the collaborative creation process of the AI initiation activity. It also discusses the observations stemming from the activity's trial. Specifically, did it facilitate the development of a shared vision regarding the role of AI in higher education?

**Mots-clés**

Activité d'apprentissage, collaboration, enseignement supérieur, intelligence artificielle, matériel pédagogique.

## 1 Contexte

En enseignement supérieur, l'accessibilité croissante des outils d'intelligences artificielles génératives (IAG) apporte son lot d'enjeux, notamment ceux liés à l'intégrité intellectuelle et à la protection des renseignements personnels (Sabzalieva et Valentini, 2023). L'Université de Sherbrooke (UdeS) a pris position en faveur de l'intégration critique et réfléchie des outils d'IAG dans l'enseignement et l'apprentissage. Elle insiste plutôt sur la nécessité de former le personnel enseignant et les personnes étudiantes à l'utilisation efficace et éthique de ces outils, plutôt que de s'engager dans une bataille futile pour en détecter leur usage. Dans cette foulée, le Service de soutien à la formation (SSF) de l'UdeS a formé un groupe de travail composé de personnes conseillères pédagogiques et a développé une stratégie institutionnelle intitulée « Apprivoiser les IA en formation ». Cette stratégie visait à mener différentes actions, dont celle d'intégrer les IAG dans les programmes de formation (Bourque et Dubé, 2023).

Pour faciliter l'intégration des IAG dans les programmes de formation, différentes actions ont été menées par les membres du groupe de travail, notamment celles d'offrir des ateliers de formation au personnel enseignant et développer diverses ressources éducatives. Plus spécifiquement, un prototype d'activité d'initiation aux IAG a été développé, en synergie avec un professeur de la Faculté de droit, ainsi que deux bibliothécaires, et utilisé comme amorce dans une activité pédagogique du baccalauréat en droit. Diverses activités d'apprentissage et d'évaluation ont par la suite été intégrées par le professeur, ce qui a permis, d'une part, de sensibiliser les personnes étudiantes aux différents enjeux que soulève l'utilisation des IAG dans la pratique juridique et, d'autre part, de développer leurs capacités à utiliser les outils d'IAG de manière efficace, réfléchie et critique.

Cette communication s'inscrit sous le deuxième axe du colloque et propose de considérer les dynamiques interconnectées du point de vue des communautés étudiantes, enseignantes et interprofessionnelles. Globalement, la communication décrit une expérience terrain de conception d'une activité et de matériel pédagogique vécue grâce à la collaboration entre divers acteurs et actrices internes à l'institution et elle présente les défis et les éléments positifs découlant de ce processus collaboratif.

## 2 Problématique

L'arrivée des IAG marque un changement profond et l'enseignement supérieur ne peut échapper à la redéfinition des rôles de chacune de ces communautés par rapport à l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation et de leur positionnement face aux IAG (Sabzalieva et Valentini, 2023). C'est dans l'interconnexion de ces communautés que pourra se développer la vision commune de l'enseignement supérieur à l'ère des IAG.

Du point de vue des personnes formatrices, des inquiétudes surviennent par rapport à l'attestation des apprentissages des personnes étudiantes. Alors que ChatGPT échouait l'examen du Barreau du Québec il y a quelques mois, des expériences réalisées plus récemment à l'Université du Minnesota ont permis d'obtenir une note globale de C+ au test permettant d'y diplômer en droit. Résultant d'une évolution rapide des outils d'IAG, cette réussite remet en question les évaluations utilisées en classe.

De plus, les conséquences reliées à certains exemples d'utilisation des IAG dans le domaine du droit font ressortir l'incompréhension populaire de ces outils et de leurs limites.

Considérant l'omniprésence grandissante des IAG, le sens critique nécessaire à l'utilisation des IAG, tant en formation qu'en pratique, deviendrait une compétence pour laquelle devraient être formées les personnes étudiantes dans les cursus en droit.

Malgré ces inconvénients, les IAG peuvent être utiles et voyant le potentiel des IAG, un professeur de la Faculté de droit a choisi d'introduire ChatGPT dans son cours. Son intention était d'amorcer le développement d'un esprit critique chez ses étudiantes et étudiants, ainsi qu'une utilisation efficace de ChatGPT. Souhaitant être accompagné pour cette implantation, le professeur a sollicité l'aide de la conseillère pédagogique rattachée à sa faculté. Une communauté interprofessionnelle s'est par la suite formée autour de ce projet d'intégration de l'IAG visant à mobiliser les forces et les expertises de chacun.

## 3 Cadre de référence

Afin de produire une activité pédagogique d'initiation aux IAG qui soit pertinente et formatrice, il était nécessaire d'identifier les éléments relatifs aux IAG qui feraient partie de la formation, de même que les approches pédagogiques à utiliser pour favoriser ces apprentissages.

Pour l'instant, le Comité sur l'intégration des technologies du Barreau de Québec (CITBQ) (2023) ne croit pas que la profession d'avocat soit en péril. L'IAG peut certainement servir la pratique juridique et devenir un outil incontournable, mais son utilisation soulève des enjeux éthiques importants. Parmi les enjeux soulevés se trouve la mésinformation liée au caractère probabiliste des modèles d'IAG ce qui nécessite une validation de l'information. Un autre enjeu concerne la protection des données personnelles puisque nos requêtes sont utilisées par l'IAG dans son processus d'autoapprentissage. Dans la pratique juridique, « cela signifie que les risques de dissémination d'information privilégiée sont réels et que des questions déontologiques sont soulevées. » (CITBQ, 2023, p. 5). En conclusion, le comité note que l'arrivée des IAG ne dispense pas les professionnels de la responsabilité qui leur incombe malgré la compétence apparente de ces outils.

La perspective théorique liée aux approches sociocognitive et socioconstructiviste a été adoptée pour concevoir et développer l'activité d'apprentissage et le matériel pédagogique. La littérature montre que les approches qui favorisent l'apprentissage expérientiel, les conflits sociocognitifs et le développement des capacités réflexives conduisent à la construction de nouvelles connaissances et au développement de compétences transférables dans d'autres contextes (Ménard et St-Pierre, 2014). Ainsi, la connaissance se développe dans les interactions avec les autres et avec le milieu environnant. En outre, pour produire de nouvelles connaissances, une personne active deux systèmes : cognitif et métacognitif. Le système cognitif correspond aux opérations mentales effectuées pour traiter les informations, alors que le système métacognitif est utilisé pour surveiller ces opérations et les ajuster au besoin. Enfin, c'est dans la résolution de problèmes concrets et authentiques que la personne étudiante régule ses apprentissages et trouve du sens à ce qu'elle apprend (Ménard et St-Pierre, 2014).

## 4 Méthodologie

Afin de proposer une approche systématique et itérative de la conception d'une activité pédagogique, nous avons décidé d'utiliser le modèle de ADDIE qui est un processus simple visant à créer des ressources d'apprentissage efficaces, centrées sur l'apprentissage étudiant, innovantes et inspirantes (Branch, 2009). L'acronyme réfère aux cinq étapes du processus : l'Analyse, le Design (conception), le Développement, l'Implantation et l'Évaluation. Pour

rendre compte de l'expérience collaborative de conception d'une activité d'initiation aux IAG, chacune des étapes de la démarche ADDIE est décrite ci-après.

#### **4.1 Analyse des besoins**

En adéquation avec la posture de l'UdeS, il devenait évident pour le professeur de droit qu'il était nécessaire d'initier les personnes étudiantes inscrites au cours *Droit de la famille* à une utilisation critique et éthique des IAG, tout en documentant l'utilisation qu'elles font de ces outils. Les personnes étudiantes inscrites au cours ont presque toutes 19 ou 20 ans. Soixante pour cent d'entre elles indiquaient avoir déjà utilisé les outils d'IAG avant l'activité d'initiation. Malgré tout, leurs connaissances des principes d'IAG étaient généralement perçues comme faibles, ou inexistantes.

#### **4.2 Design et développement**

Pour répondre aux besoins précédemment nommés, une ressource éducative libre a été conçue et développée par les personnes conseillères pédagogiques et bibliothécaires en collaboration avec le professeur de la Faculté de droit afin de permettre aux personnes étudiantes de découvrir les possibilités et les limites des IAG. Prendre en compte une conception socioconstructiviste de l'apprentissage implique de mettre en œuvre une pédagogie interactive, où l'erreur est une source d'apprentissage, dans un environnement ouvert qui encourage l'initiative et la collaboration (Ménard et St-Pierre, 2014). Conséquemment, il importait de proposer des tâches qui favorisent l'expérimentation, la découverte, les discussions et qui nécessitent des habiletés métacognitives. Par ailleurs, les tâches incluses dans cette ressource présentent un thème volontairement neutre et générique afin de pouvoir être adaptées aux divers contextes et domaines d'enseignement présents à l'UdeS. La ressource propose trois défis à réaliser en petit groupe d'une durée totale de deux heures.

Finalement, le choix du matériel pédagogique s'est arrêté sur un simple document Word accessible en ligne pour communiquer les directives et les particularités destinées aux personnes enseignantes souhaitant introduire les personnes étudiantes aux IAG, ainsi que sur une présentation PowerPoint qui pourrait aisément être insérée à leur propre présentation.

### 4.3 Implantation et évaluation

Pour mettre à l'essai l'activité d'initiation, celle-ci a été offerte au personnel enseignant de la Faculté de droit, de même qu'à la Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP) aux sessions d'automne 2023 et d'hiver 2024. Leur appréciation orale et leurs réactions durant l'atelier ont fourni des pistes concrètes pour revoir les besoins et objectifs, ce qui a permis d'apporter des ajustements à l'activité et au matériel pédagogique.

Par la suite, l'activité a été adaptée au contenu du cours de droit de la famille pour susciter la motivation et l'engagement des personnes étudiantes dans la réalisation des tâches incluses dans l'activité d'initiation aux IAG. Celle-ci a été mise en œuvre au début de la session d'hiver 2024 auprès d'environ 120 personnes étudiantes. Pour évaluer le dispositif pédagogique développé, deux collectes de données par questionnaires ont été réalisées, une première au début de la session, servant à connaître les connaissances et expériences préalables relatives aux IAG, et une deuxième à la suite de l'activité d'initiation, permettant de documenter l'évolution des connaissances et conceptions des personnes étudiantes face aux utilisations des IAG en enseignement supérieur.

### Résultats

Pour le professeur de la Faculté de droit, assister à l'activité de mise à l'essai en tant que participant a surtout permis de prendre conscience du positionnement de ses collègues face à ces outils. Au moment d'animer lui-même l'activité auprès de ses groupes étudiants, une crainte subsistait par rapport à l'adhésion des personnes étudiantes quant à l'idée d'explorer l'utilisation des IAG en contexte juridique, mais elle s'est estompée en voyant les personnes étudiantes s'engager dans les tâches proposées.

Pour la communauté étudiante, essentiellement, l'activité a été très appréciée et a permis d'augmenter le niveau de connaissance des IAG (principes, utilisation et intégrité intellectuelle). Les personnes participantes semblent plus enclines à vouloir utiliser les IAG en contexte académique grâce à une meilleure compréhension de ce qu'est une bonne utilisation de ces outils et une meilleure maîtrise de l'outil et de ses limites (plagiat, informations erronées, etc.). L'augmentation de la volonté d'utiliser les IAG pour trouver des mots-clés, résumer et traduire, de même que la diminution de l'utilisation pour fournir des références et

trouver des informations supplémentaires laissent présager une meilleure compréhension de ce qu'est une utilisation responsable des IAG.

Pour la communauté universitaire, le développement de cette ressource a eu beaucoup de retombées positives. La création de cette activité par un processus itératif a démontré une synergie interprofessionnelle entre conseillers pédagogiques, bibliothécaires et enseignants, ce qui a permis de créer une ressource de qualité, validée par les diverses communautés. Le choix de faire de cette activité une ressource éducative libre a permis de faire rayonner cette initiative. En effet, cela a mené à la création d'une autre ressource sur les IAG par le Service des bibliothèques et archives.

## 5 Discussion et conclusion

Dans le contexte de l'accessibilité soudaine et l'évolution rapide des IAG, le monde de l'enseignement supérieur doit se redéfinir. Nous profitons d'une expérience collaborative interprofessionnelle de développement d'une activité d'initiation des personnes étudiantes aux IAG pour décrire la synergie entre les communautés impliquées et la redéfinition de leurs positionnements par rapport à l'intégration des IAG en enseignement supérieur. Par la création collaborative de l'activité pédagogique, la relation avec les autres personnes enseignantes en vivant l'activité de mise à l'essai et les réactions des personnes étudiantes à son animation de l'activité en classe, le professeur a pu développer un sentiment de légitimité lui permettant de continuer dans cette voie. Pour la communauté étudiante, nous observons une redéfinition des positions par rapport à l'utilisation des IAG en milieu académique et professionnel. Pour la communauté interprofessionnelle, composée ici de personnes conseillères pédagogiques et bibliothécaires, cette collaboration permet d'obtenir un milieu d'échange et d'observation riche permettant de développer une vision commune et plus complète de l'avenir de l'enseignement supérieur à l'ère des IAG.

### Références bibliographiques

Bourque, C. et Dubé, J.-S. (2023). *Mémoire de l'Université de Sherbrooke en réponse à la Consultation sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques* [Mémoire]. Consultation menée par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et la Commission de l'éthique en

science et en technologie (CEST). Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke.

Branch, R. M. (2009). *Instructional design: The ADDIE approach*. Springer.

Comité sur l'intégration des technologies du Barreau de Québec (CITBQ). (2023). *IA dans la pratique du droit : Un aperçu fascinant du futur juridique*. Barreau de Québec.

[https://barreaudequebec.ca/wp-content/uploads/2023/09/Guide-de-IIA-dans-la-pratique-du-droit-2023\\_version\\_finale.pdf](https://barreaudequebec.ca/wp-content/uploads/2023/09/Guide-de-IIA-dans-la-pratique-du-droit-2023_version_finale.pdf)

Ménard, L. et St-Pierre, L. (2014). *Se former à la pédagogie de l'enseignement supérieur*. Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC).

Sabzalieva, E. et Valentini, A. (2023). *ChatGPT and Artificial Intelligence in higher education*. UNESCO. [https://www.iesalc.unesco.org/wp-content/uploads/2023/04/ChatGPT-and-Artificial-Intelligence-in-higher-education-Quick-Start-guide\\_EN\\_FINAL.pdf](https://www.iesalc.unesco.org/wp-content/uploads/2023/04/ChatGPT-and-Artificial-Intelligence-in-higher-education-Quick-Start-guide_EN_FINAL.pdf)